N° 305. Vendredi 24 Décembre 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
Un an . . 26 fl. 30 fl.
6 mois . . 14 » 16 »
3 mois . . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS
ces premières 5 lignes 35 cts. par ligne compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco de port*.

A partir du 1er janvier prochain, le bureau du Journal de La Haye sera transféré au Stil, Q, n° 75.

LA HAYE, 23 Décembre.

Le Roi, par un arrêté du 18 de ce mois, élevé au grade de contre-amiral, pour entrer en fonctions au premier janvier prochain, S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas, actuellement capitaine de marine.

L'Oriental Mail a apporté hier la série des journaux de Java jusqu'au 27 octobre. Son Exc. le gouverneur-général était de retour à Batavia de son excursion dans l'île.

Par publication du gouverneur-général il a été arrêté: 1° un nouveau règlement pour l'affermage de la vente d'opium, qui entrera en vigueur au 1er janvier 1848; 2° des dispositions relatives au désistement du privilége pour la vente de l'opium en détail à Java et à Madura, pour l'année 1848.

Par une autre résolution, en date du 29 septembre dernier, a été déclarée la suppression du monopole accordé à la maison Roselje et Ce à Batavia pour l'importation de la glace dans les Indes-Néerlandaises. La glace n'étant désormais plus assujettie à des droits d'entrée, déjà le 5 octobre est arrivé dans la rade de Batavia le navire américain le *Janthe*, avec une cargaison de glace de 150 ton. qui a été achetée par la maison Cristall, Morton et Ce.

Une autre résolution du gouvernement, datée de Padang, renferme une disposition qui prescrit qu'à dater du 1er novembre 1847 tout le café récolté dans cette contrée par la population, devra être livré au gouvernement d'après un prix déterminé. Tout le café qui lui aura été remis sera vendu publiquement à l'enchère. A partir de la même époque aucun café ne pourra être transporté de l'intérieur sur la côte, ni être exporté par mer, sans être accompagné d'un passavant qui sera délivré et signé par le résident ou son assistant, ou par tout autre employé désigné à cet effet par le gouvernement. Il a été en outre arrêté que le café destiné à être exporté après le 30 octobre 1847, qui ne sera pas accompagné d'un passavant, sera saisi et confisqué au profit du gouvernement.

Les journaux de Java rendent compte d'un excursion du pyroscaphe néerlandais le *Vesuve*, du brick-schooner le *Dolphyn* et du schooner le *Camelion* contre les pirates, entreprise qui a été couronnée d'un plein succès après plusieurs combats livrés aux pirates. Nous publierons demain les détails de cette expédition.

D'après le rapport reçu par l'administration de l'autorité de Banjermassing du 1er de Koessan, la barque la *Doerga*, appartenant au négociant King, a fait naufrage dans les environs de Poelortiga. L'équipage a été sauvé.

Un incendie a éclaté à Dessa Simar, dans la régence de Sidajoe, qui a détruit plusieurs centaines d'habitations. On croit que cet incendie est l'œuvre de la malveillance, et plusieurs personnes soupçonnées sont entre les mains de la justice.

Au mois d'août dernier, le naturaliste Zollinger a fait l'ascension du mont *Tambora* dans l'île de Sumbawa. Arrivé le 9 août au pied du mont il a continué le pénible voyage, et le 11 à midi il est parvenu à la cime où il a planté le drapeau néerlandais. M. Zollinger était accompagné de plusieurs personnes, mais dont la grande partie a dû renoncer à suivre le hardi naturaliste.

Nous apprenons, écrit-on de Zwolle, en date du 20 de ce mois, que la petite exposition de meubles fabriqués des différentes sortes de bois de Surinam, qui aura lieu en cette ville, présentera des résultats fort satisfaisants. Les tourneurs emploient avec beaucoup de succès plusieurs sortes de ce bois, et on nourrit ainsi l'espoir de voir bientôt remplacer par le bois de Surinam quelques sortes de bois étrangers, que nous tirions de l'extérieur.

A la bourse d'Amsterdam d'hier, les fonds hollandais, après avoir montré une tendance à la baisse sont restés à leur cours de la veille, et le 4 p. c., qui a donné lieu à des transactions assez considérables, était plus recherché.

L'aspect du marché en fonds espagnols était plus faible, avec une grande activité dans les affaires en ardouins et en coupons.

Les brésiliens ont haussé et étaient demandés.

L'exposé de la situation des provinces du royaume en ce qui touche le paupérisme pendant l'année 1846, nous fournit les données suivantes.

La mauvaise récolte d'une grande partie des substances alimentaires et surtout celle des pommes de terre, a dû nécessairement contribuer à augmenter le paupérisme, et par conséquent exiger de la bienfaisance publique des secours plus nombreux et plus abondants. Dans la Hollande-Méridionale, à part les dons répandus si généreusement par la bienfaisance des habitants, et dont il serait difficile de préciser le chiffre, car la charité cache toujours ses bienfaits, une somme de fl. 470,660, en sus des fonds ordinaires accordés annuellement pour les indigents, a été distribuée pendant l'hiver de 1845 à 1846 par les administrations ou les commissions spéciales de bienfaisance; de cette somme fl. 224,778 ont été répartis dans les villes, et fl. 225,881 dans les campagnes. A cette somme de fl. 470,660 il faut encore ajouter environ fl. 101,000 dont quelques caisses communales ont vu diminuer leurs recettes, en suspendant pour un temps la perception de l'impôt sur la mouture et l'abattage.

Indépendamment des sommes payées par les caisses communales pour les dépenses extraordinaires, les autorités locales ont encore fait distribuer en secours aux indigents fl. 700,000 dans les villes et fl. 200,000 dans les campagnes. D'après ces données, qui cependant ne sauraient être complètes, on pourrait estimer à environ fl. 1,100,000 la somme distribuée dans cette province en secours aux indigents pendant l'année 1846 et nous n'y comprenons pas encore les dons de la bienfaisance particulière et les sommes distribuées par les diaconies. Le rapport des Etats de cette province fait mention d'une somme de fl. 100,000 provenant d'un legs fait aux administrations de bienfaisance.

Dans la Hollande-Septentrionale la situation des nécessiteux, déjà si malheureuse par l'insuccès de la récolte des pommes de terre, a encore été agravée par des maladies. Aussi les administrations de bienfaisance ont-elles eu une tâche bien difficile à remplir. A Amsterdam le nombre des indigents reçus dans les deux hospices de charité a monté de 6617 à 9861 individus. La maison de travail (*Het Werkhuis*) dont la population était en 1845, de 960 personnes; en 1846, de 1014, comptait déjà à la fin de décembre de la même année 1339 personnes. Les legs et les secours accordés par des particuliers à divers établissements de bienfaisance, ont produit la somme considérable de fl. 143,204.

Il existe dans le Brabant-Septentrional divers hospices et maisons de charité qui coûtent d'entretien environ fl. 125,000 et qui pourvoient à ces frais de leurs propres revenus. Le nombre des administrations pour les pauvres à domicile paraît être de 400 et tend à s'augmenter d'année en année. 320 administrations de cette nature ont seulement fourni des renseignements, d'où il résulte que leurs dépenses se sont élevées à fl. 402,581. Les communes ont contribué à ces dépenses par une subvention de fl. 125,158 et les Etats-Provinciaux par une subvention de fl. 247,63; ces deux sommes réunies forment une subvention totale de fl. 125,405.63. — En 1845 cette subvention était seulement de fl. 95,581, en 1844 d'environ fl. 84,000. Cette augmentation est due au nombre toujours croissant des indigents secourus à domicile, qui en 1845 était de 38,704 individus, et en 1846 de 48,358, ainsi environ 1/8 de la population de la province.

Dans la province de l'Overyssel, 130 administrations de bienfaisance ont distribué des secours à 18,286 indigents à domicile, nombre qui en 1845 était seulement de 15,700. Les sommes reçues pour subvenir à ces dépenses ont été de fl. 195,915, dont fl. 30,336 pour subvention accordés par les Etats-Provinciaux. Les ateliers de bienfaisance établis à Zwolle, Deventer et Kampen, ont en 1846 donné de l'ouvrage à 2406 personnes. Des sociétés et des commissions de bienfaisance se sont aussi formées dans ces villes pour faire distribuer des aliments aux pauvres, et des souscriptions volontaires en ont fait tous les frais.

Le rapport des Etats-Provinciaux de la Frise présente la situation du paupérisme sous un aspect des plus déplorables. En 1846 les établissements de bienfaisance ont fait distribuer à domicile des secours à 4600 indigents de plus qu'en 1845 où ce nombre surpassait déjà de 5000 celui de 1844; ainsi dans l'espace de deux années le chiffre des indigents secourus à domicile s'est accru au delà de 9000 personnes. En outre 683 indigents ont été placés dans des établissements de bienfaisance pour le compte de diverses communes de cette province. Les legs et dons faits aux administrations pour les pauvres se sont montés à fl. 3500.

La ville de Groningue est venue en aide aux indigents par une distribution de vivres et de soupes économiques, dont les frais ont été faits par une souscription de 2120 actions, dont 1370 ont été prises par des particuliers et 750 pour le compte de la ville. 7906 indigents ont été secourus à domicile, dont 3342 pendant toute l'année et 4546 durant un certain temps. Les dépenses occasionnées par ces secours à domicile ont été de fl. 82,046.43, pour lesquels l'autorité municipale a accordé une subvention de fl. 36,154.38. Dans les communes rurales le nombre des indigents secourus à domicile a été de 11,584; dans ce nombre il se trouve 6689 individus secourus pendant toute l'année et 4895 durant un certain temps. Les dépenses se sont montées à fl. 180,034.23 pour lesquels les autorités communales ont accordé une subvention de fl. 73,977.76 1/2. — Il existe dans la province 26 établissements de charité chrétienne, dont 20 dans la ville de Groningue où 782 personnes sont entretenues et soignées. Les dépenses sont de fl. 47,104.07 auxquelles il est pourvu en partie par les propres revenus de ces établissements et en partie par des subventions. 198 malades indigents ont été admis et soignés dans l'hôpital de Groningue, les frais ont été de fl. 7283.64 1/2 pour laquelle somme l'autorité municipale a accordé une subvention de fl. 3594.99 1/2. — Les ateliers de travail pour les pauvres de la diaconie du culte réformé de Groningue ont successivement occupé de 65 à 250 individus; les frais se sont élevés à fl. 9865.69, mais le rapport des Etats-Provinciaux ne dit rien du produit de ces travaux, mais fait seulement mention des contributions volontaires qui soutiennent ces ateliers. Il en est de même de la maison de travail de Winschoten qui a donné

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 24 DÉCEMBRE 1847.

LA HOLLANDE,

SES POLDERS, SON SYSTÈME DE DESSÉCHEMENT, SON INDUSTRIE AGRICOLE (1).

Les anciens arguments en faveur d'un si grand ouvrage s'étaient accrus d'un élément que Leeghwater lui même n'avait pu faire valoir avec une égale force. On savait maintenant, par une longue expérience, quelle était la dépense annuelle nécessaire pour contenir les eaux du lac; or, comment l'esprit pratique des Hollandais ne se serait-il pas laissé gagner quand on leur prouva que, pour dessécher cette vaste superficie et pour entretenir les digues, après sa transformation en polder, il n'en coûterait pas plus annuellement que pour le maintien des barrières actuelles?

Le desséchement du lac fut donc résolu par les Etats-généraux. Un canal de circuit navigable, commencé en 1840, si nous ne nous trompons, est aujourd'hui achevé. A trois grands intervalles, sur les bords du vaste lac, on doit élever autant de machines à vapeur monstres, et on calcule qu'en fonctionnant sans interruption, elles pourront pomper les eaux en quatorze mois, moyennant une dépense totale de 140,000 liv. st. (1,680,000 fl.) Les frais d'entretien annuel des digues et des machines seront ensuite d'environ 5,000 livres; or, c'est à peu près ce qu'il en coûte en effet pour maintenir les vieilles digues. L'évaluation des terrains à dessécher varie de cinquante à soixante-dix mille acres; si on adopte les moins élevés des deux chiffres, il en coûtera donc environ 3 liv. st. (36 fl.) par acre pour le premier desséchement, et 2 shellings par an d'entretien (2). Indépendamment donc des autres avantages de l'entreprise, il y aura économie réelle.

On calcule que la quantité d'eau à pomper est d'environ mille millions de tonneaux. Cette opération exigerait cent quatorze moulins de la plus grande dimension, espacés autour du lac et fonctionnant pendant quatre années consécutives, avec une dépense totale de plus de 300,000 liv. st (3,600,000 fl.). Après le premier desséchement, le plus grand nombre de ces moulins serait complétement inutile. Merveilleux progrès de l'art mécanique! trois machines à vapeur suffisent pour faire la besogne de cent quatorze énormes moulins, dans le tiers du temps et à moitié moins de frais!

Une de ces machines monstres, sortie des ateliers anglais, faisant mouvoir comme un polype onze immenses suçoirs à l'extrémité d'autant de formidables bras, a déjà été installée et essayée à l'extrémité méridionale du lac, dans le voisinage de Leyde. La tardive reconnaissance des Hollandais a fait donner à cette première machine le nom de Leeghwater. Vains honneurs rendus trop tard aux hommes qui, devançant leur siècle et doués de trop de capacité pour leur temps, se sont vu refuser peut-être par leurs comtemporains quelques paroles sympathiques, quelques témoignages d'estime, qui leur auraient prêté force, courage et patience!

Le desséchement annuel des eaux du lac, après sa conversion en polder, est évalué à cinquante-quatre millions de tonneaux, dont vingt millions doivent être enlevés en certaines saisons dans le cours d'un ou deux mois. Avant la création des chemins de fer, nous aurions proclamé cette entreprise l'effort le plus hardi du génie mécanique dans le temps moderne. On comprend que l'imagination d'ordinaire si sobre des Hollandais se soit laissé enflammer, comme on va le voir, au point que nous hésitions à la suivre dans ses téméraires élans.

Le Zuyderzée est une mer intérieure, un vaste lac d'eau salée, borné au nord par la chaîne d'îles qui s'étend du Helder au Dollart, et au midi par les côtes demi-circulaires des provinces d'Utrecht et de Gueldre. Au temps des Romains, l'Yssel, en réalité un bras du Rhin, qui tombe aujourd'hui dans le Zuyderzée, en dessous de la ville de Zwolle, se jetait dans le lac Flevo. Il paraît qu'au delà de ce dernier lac, vers l'ouest et le sud, le Zuiderzée, alors un grand lac d'eau douce, avait pour déversoir une rivière, la Vlie, qui occupait à peu près le cours du canal actuel du même nom, et qui rejoignait la mer du Nord entre ce qui forme aujourd'hui les îles de Vlieland et de Ter-Schelling. L'action naturelle des éléments élargit les deux lacs et fit disparaître l'espace de terrain qui les séparait. Il est possible encore, si l'on doit ajouter foi à l'une de ces conjectures par lesquelles les géologues enjambent souvent les difficultés, à l'hypothèse de M. Elie de Beaumont, que le sol tout entier des Pays-Bas se soit abaissé et ait concouru à ce changement. Dans tous les cas, les chroniques relatent qu'en 1170, pendant une grande inondation, les eaux de la mer méridional montèrent jusqu'aux portes de la ville d'Utrecht, en sorte qu'on pouvait du haut de ses murs prendre des poissons au filet. Les limites du lac furent beaucoup reculées, surtout vers le nord entre les deux Frises. D'après quelques autres cependant, la Frise occidentale s'étendait encore à travers le Zuyderzée actuel, de Patten et Medemblik au Lauwerzée. A partir de cette époque, pendant plus de deux siècles, le lac continua de s'agrandir, « engloutissant des forêts entières et des milliers d'acres de terre, si bien que de gros navires purent naviguer là où circulaient d'habitude des voitures. » Enfin, en 1396, une grande partie de la Frise occidentale fut submergée, le lac Flevo disparut entièrement; les îles actuelles furent formées ou complétement séparées de la terre ferme, et le Zuyderzée converti en un bras de la mer du Nord.

La profondeur moyenne de cette mer intérieure n'excède guère celle du lac de Haarlem. Pleine de bas fonds, souvent balayée par de grands vents, elle est difficile à naviguer et fort dangereuse. Ses fréquents ravages sur les côtes nécessitent d'énormes dépenses pour l'entretien des digues, et, de temps en temps, elle parvient encore à engloutir de vastes terrains qu'il est ensuite très-difficile de lui arracher.

« Si le tigre de Haarlem se laisse si aisément apprivoiser, disent certains Hollandais, pourquoi ne pas museler aussi celui du Zuiderzee? Une digue prolongée de Medemblik ou d'Enkhuysen jusqu'à Stavoren enfermerait le vaste espace circulaire qui en ferait un séjour; avec des canaux et des écluses, on ferait aisément écouler ses eaux dans la mer du Nord. »

Nous sommes loin de nier la possibilité d'une telle entreprise, et bien que la dépense soit évaluée en bloc à 5 millions de liv. sterl. (60 millions de florins), nous croyons qu'en cas d'heureuse exécution, il y aurait encore des bénéfices à réaliser; mais n'est-il pas à craindre qu'aucune digue ne soit assez forte pour résister à l'assaut que leur donneront sur ce point les vagues de la mer du Nord? Ce projet ne semble-t-il pas sortir des limites dans lesquelles il est permis à l'homme de lutter contre la nature?

Nous notons seulement comme une curiosité l'idée de compléter par l'art les défenses naturelles de cette mer intérieure plus loin vers le nord. En unissant par des digues intermédiaires le Texel, Vlieland, Ter-Schelling et Ameland au continent septentrional, la mer du Nord serait pour

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(2) Si la superficie du lac est, comme nous l'avons dit plus haut, d'environ soixante-dix milles carrés, elle ne contient que quarante-cinq mille acres, et les frais du premier défrichement sont en effet d'environ 3 liv. st. (36 fl.) par an.

de l'ouvrage à 155 personnes et dont les frais montant à fl. 204,830 ont été couverts en partie par les dons de la bienfaisance. La maison de travail de Noordbroek est soutenue de la même manière.

Dans la province de Drenthe, 63 administrations de bienfaisance ont fait distribuer des secours à domicile pendant l'année 1846 à 5138 indigents; de ce nombre 2439 ont été constamment à la charge de ces établissements et 2699 seulement pendant un certain temps. Une somme de fl. 56,505.45 1/2 a été nécessaire pour faire face aux frais occasionnés par ces secours à domicile. En outre 256 indigents ont été reçus et traités dans les hospices de Meppel, Coevorden et Hoogeveen moyennant une dépense de fl. 11,764.52 1/2. En sus de ces sommes employées en secours directs, on a encore eu besoin d'une somme de fl. 17,721.37 1/2 pour les indigents à domicile et ceux admis dans les hospices. Dans le cours de l'année 1846, les monts-de-piété ont prêté sur gages la somme de fl. 18,799.88. Le capital des caisses d'épargnes dans cette province était de fl. 4,941.33 1/2.

Il existe dans le duché du Limbourg 7 hospices de charité qui pendant le cours de 1846 ont donné asile à 323 indigents. Les frais d'entretien ont été de fl. 60,571.43 1/2 qui, à ce qu'il paraît, ont été couverts par les revenus de ces hospices. 821 personnes ont été traitées dans l'hôpital de Maestricht et les dépenses se sont élevées à fl. 43,499.51, qui ont été principalement couverts par les fonds généraux pour les classes indigentes. 31,727 nécessiteux ont reçu des secours à domicile par les soins des administrations de bienfaisance; de ce nombre 11,901 individus ont été entretenus pendant l'année entière et 19,826 seulement pour un temps. La somme nécessaire à cet entretien a été de fl. 172,356.51 1/2 parmi lesquels il faut compter une subvention de fl. 6,894.89 1/2 fournie par les communes. Pendant l'hiver de 1845 à 1846 de nombreuses distributions de vivres ont eu lieu à Maestricht et Venlo, et les frais en ont été faits au moyen de dons particuliers. Le duché du Limbourg compte 10 sociétés de secours pour les malades et pour les frais d'enterrement. Les avances du mont-de-piété de Maestricht ont été en 1846 de fl. 92,826.59 et les recettes de fl. 94,249.25 1/2. La caisse d'épargnes à Maestricht était dans une situation prospère; elle comptait 233 actionnaires et les dépôts faits en 1846 se sont montés au chiffre de fl. 7,255.45.

Dans la Zélande les établissements de bienfaisance ont secouru 29,922 indigents; les dépenses, y compris les frais d'administration, ont été de fl. 406,257. Elles ont été couvertes par les revenus de ces établissements montant à fl. 129,131; par fl. 92,596 provenant de collectes, de dons et de souscriptions, et par fl. 175,334 produit des subventions des caisses communales. Une somme de fl. 12,850 a été mise en outre à la disposition de plusieurs diaconies et institutions de bienfaisance de cette province.

Le rapport des États-Provinciaux de la Gueldre ne donnent pas une idée bien exacte de la situation du pauperisme dans cette province pendant l'année 1846, et les détails nous manquent pour compléter sur ce point notre statistique.

La province d'Utrecht compte 140 administrations de bienfaisance distribuant des secours à domicile aux indigents; 133 de ces institutions ont fourni leurs rapports. Elles ont secouru 21,711 nécessiteux, dont 9149 pendant toute l'année et 12,564 pendant les mois d'hiver. Les recettes de ces établissements ont été de fl. 266,568.04 parmi lesquels figurent fl. 52,241.09 pour subventions des communes et fl. 22,603.45 pour sommes empruntées. Les dépenses se sont élevées à fl. 262,437.02. Quinze établissements particuliers de bienfaisance ont en outre accordé des secours à 1182 nécessiteux pour une somme de fl. 17,544.93 1/2. Des neuf hospices que compte cette province six ont seulement fourni leur rapport et il résulte de ces documents que 260 personnes y ont été soignées et traitées. 1082 malades ont été admis en 1846 dans les 4 hôpitaux de la province, parmi lesquels on compte 146 aliénés qui ont été traités dans l'hôpital d'Utrecht. La somme générale des dépenses pour ces quatre établissements s'est élevée à fl. 86,718,48. Au chiffre des recettes faites par ces établissements figurent fl. 36,974.25 provenant du revenu de diverses propriétés et de droits concédés; fl. 3,712.65 pour subventions des communes; et fl. 5,500 pour subventions accordées par les États-provinciaux; les documents n'indiquent pas l'origine de la somme qui complète le chiffre des recettes annoncées.

Rome était encore sous le poids de la tristesse que la déplorable manifestation en faveur du radicalisme suisse a produite dans les esprits, qu'un scandale du même genre venait de nouveau jeter l'affliction dans la ville éternelle. Tandis qu'on parlait avec une douloureuse sympathie de la cruelle épreuve infligée au cœur du Saint-Père, les turbulences de la rue cherchaient de rechef à changer le caractère des touchantes ovations qui ont tant de fois eu lieu en l'honneur de Pie IX, aux applaudissements du monde catholique. Quelques misérables, égarés par de perfides conseils et d'indignes manœuvres, insultaient pour la seconde fois au malheur des victimes du radicalisme. De tels excès méritaient le blâme le plus sévère. Aussi ont-ils provoqué une nouvelle déclaration du *Diario*.

On lit dans ce journal sous la date du 11 décembre :

« Un honnête citoyen, ami du calme et du bon ordre, seuls moyens pour un gouvernement d'avancer dans la carrière des réformes où il est entré spontanément, a fait paraître hier un petit écrit, dans lequel il réprouve les mouvements tumultueux dont il a été question tant de fois. Il exhorte tout le monde à s'abstenir de semblables démonstrations qui troublent la cité, à se maintenir dans la modération, à attendre tranquillement de la bienveillance, de la rectitude, de la justice du souverain, dont nous avons déjà tant de preuves, le complément de notre félicité.

»Nous ne pouvons que louer pleinement la franchise et la rectitude de l'auteur, et nous déclarer entièrement de son avis, lorsqu'il blâme comme chose inconvenante qu'on fasse fête à des dissensions fraternelles, qu'on applaudisse aux désordres d'une guerre civile, et qu'on se réjouisse de l'oppression de nos frères les catholiques. C'est un sentiment que nous avons suffisamment exprimé nous-mêmes dans notre dernier numéro, où nous disions que si le gouvernement s'est fait protecteur d'une honnête liberté de discussion, il ne peut tolérer qu'on en fasse abus d'une manière quelconque contre nos croyances religieuses. Nous entendions par là tout ce qui peut faire outrage à notre sainte religion, et même tout ce qui pourrait induire dans la moindre erreur à son égard. Si tout écrit qui l'offense est condamnable, un fait n'est certainement pas moins condamnable. Aussi le gouvernement a-t-il lieu de se plaindre que, malgré la désapprobation qu'il a manifestée de tant de façon, il y ait eu, sous le même prétexte, une nouvelle démonstration tumultueuse. Il déclare hautement que, voulant couper court à de pareils désordres, il emploiera, s'il le faut, la rigueur et la force pour les faire cesser. Que chacun soit donc averti: l'autorité maintiendra fermement cette résolution, et elle a toute la vigueur nécessaire pour l'accomplir. »

Nous lisons le passage suivant dans un article publié par le *Times* sur les affaires d'Espagne. On y verra que la polémique de ce journal a conservé ce ton d'amertume et de violence que nous avons plusieurs fois signalé surtout quand elle traite quelques unes des questions de la politique extérieure.

Voici comment s'exprime le *Times* :

« Cet état de choses rend très probable que Christine et le parti français, en hostilité avec Narvaez, flétris au sein des cortès, détestés par la nation entière, devront renoncer à la position qu'ils ont reconquise ou consommer leur entreprise par quelque coup-d'État. Le projet d'envoyer le duc et la duchesse de Montpensier à la sollicitation des cortès, n'a pas été poursuivi, probablement parce que Louis-Philippe n'a pas osé confier tout le jeu à sa nièce sans scrupule, qui est aussi capable de perdre la partie par son audace que de la gagner par son courage. Mais la nature de la politique que le gouvernement français se prépare à suivre en Espagne est suffisamment indiquée par le choix de M. Piscatores pour l'ambassade de Madrid. Tout ce que peut réaliser l'intrigue, stimulée par une haine violente contre l'Angleterre, une obéissance servile envers ses patrons, et un mépris insolent pour les droits des autres, M. Piscatores est prêt à le tenter. Le caractère de l'agent révèle la nature de l'œuvre que l'on attend de lui, et l'histoire de cette influence qui a placé la couronne de Grèce à deux doigts de sa perte indique suffisamment ce que l'on attend de lui sur un autre théâtre. Nous ajouterons seulement que le nouvel ambassadeur a été choisi, dit-on, sur la recommandation spéciale du duc de Montpensier lui-même.

Mais si tel est le caractère de l'agent choisi par la France pour accomplir ses projets dans un moment de grande difficulté, nous croyons exprimer l'opinion de toute la nation britannique lorsque nous déclarons que notre politique en Espagne ne peut être efficacement servie que par les qualités toutes contraires. Il est du devoir d'un envoyé anglais de se tenir éloigné de ces intrigues que ces créatures font agir à la cour et d'attendre patiemment les résultats de l'action délétère qu'elles doivent exercer sur leurs auteurs eux-mêmes. Un peuple comme les Espagnols, peut quelquefois mal interpréter les motifs de notre activité, mais il ne se méprendra pas sur le caractère d'une réserve pleine de dignité; il appréciera à sa juste valeur un caractère honnête; indépendant et sans tâche, trop fier pour s'abaisser à un échange de mesquines hostilités, mais prêt lorsqu'il le faudra à donner des conseils éclairés, et à prêter un appui désintéressé. Tels doivent être dans notre modeste opinion le caractère et l'attitude des agents diplomatiques de l'Angleterre, s'ils veulent réellement représenter la dignité de la couronne et l'esprit du peuple britannique. Car partout où un ministre ou un ambassadeur anglais manquera d'inspirer le respect et l'estime pour sa personne, toute l'habileté qu'il pourra déployer lui sera moins utile que l'influence que possède un gentilhomme anglais parlant avec franchise et indépendance au nom de l'Angleterre.

Rien ne serait plus impraticable que de vouloir neutraliser une influence étrangère en Espagne par une autre influence étrangère, ces deux influences étant odieuses et antipathiques à l'esprit du pays. La seule protection efficace de l'indépendance de la monarchie espagnole consiste dans l'énergie domestique et la jalousie nationale des Espagnols eux-mêmes. La répugnance évidente d'Espartero à retourner en Espagne, même dans les circonstances favorables qui s'offrent aujourd'hui, efface son nom de la liste des hommes d'État espagnols et confirme l'opinion que nous avons émise depuis longtemps sur son caractère. Narvaez a probablement compris qu'il ne manquait plus pour achever l'extinction politique de son rival, qu'une occasion comme celle qui lui a été récemment offerte, il est clair aujourd'hui que si les membres du parti libéral sont décidés avant tout à soutenir la cause de l'indépendance nationale, ils doivent accepter le concours même de ceux de leurs adversaires politiques qui sont le plus capables de préserver le pays et la reine Isabelle de la honte de l'ascendant de la France.

Le *Morning Chronicle* du 8 appelle l'attention de ses lecteurs sur le passage suivant d'une lettre de son correspondant de Madrid, en date du 11 décembre :

« Il y a sur la côte du Maroc plusieurs îles appelées Chaffarines, situées à l'est de Melilla, possession espagnole; les Espagnols considèrent ces îles comme leur propriété; on dit qu'elles peuvent, au besoin, être mises dans un état formidable de défense.

» On m'assure que le gouvernement français a obtenu dernièrement de l'empereur du Maroc la concession de ces îles, et qu'un conseil de ministres a été tenu ici à Madrid hier au soir (le 10), relativement à une communication reçue à ce sujet.

» On m'assure, en outre, qu'après une vive discussion; il a été décidé que deux vapeurs de guerre recevraient l'ordre de partir pour ces îles, avec des munitions et des approvisionnements de tout genre, et d'y porter en outre, deux bataillons d'infanterie et deux compagnies d'artillerie, afin de s'opposer, au besoin, par la force, à toute tentative de la part des Français. Je tiens cette nouvelle d'une source digne de foi; mais je n'oserais pas affirmer que ces mesures énergiques seront poussées jusqu'au bout. »

L'*Indicateur de Bordeaux*, du 18 de ce mois, signale le même fait et presque dans les mêmes termes, dans sa correspondance de Madrid.

Nous avons des nouvelles de Chine jusqu'au 20 octobre. A cette date, les troupes retenues par sir John Davis étaient sur le point de partir pour rentrer dans leurs quartiers de Hong-Kong. Cependant des lettres particulières reçues à Calcutta exprimaient quelques craintes sur les intentions des Chinois, avec lesquels, disait-on, on serait forcé d'en venir à de nouvelles hostilités avant de pouvoir obtenir l'exécution du dernier traité.

Les nouvelles de l'Inde sont sans importance.

Les journaux de Londres annoncent que les intérêts des fonds d'Espagne 3 p. c., payés jusqu'ici par MM. Reid, Irving et C^e à Londres, et par MM. Pillet, Will et C^e à Paris, seront payés à l'avenir par les commissions de finances espagnoles dans ces deux villes, à Londres, Tokenhouse yard n° 7 et à Paris, rue de la Victoire n° 56. Le paiement du coupon échéant le 31 décembre aura lieu à dater du 1^er janvier, les jeudis et samedis de chaque semaine, de 11 à 2 heures. Ces commissions paieront aussi les coupons restés en souffrance par suite de la faillite de MM. Reid, Irving et C^e, de même que ceux du 3 p. c. dette intérieure, échéant le 31 décembre, et que leurs détenteurs ne seraient pas disposés à envoyer en recouvrement à Madrid.

Le nouveau grand-conseil du canton de Lucerne s'est réuni le 16. Après la vérification des procès-verbaux d'élection, qui ont été généralement trouvés valables, on a procédé à la nomination du président de cette assemblée. C'est le fameux docteur Steiger qui a été élu, et il l'a été par 66 voix sur 92 votants. M. Kopp a été nommé vice-président par la même majorité; mais il est probable que l'un et l'autre seront désignés pour faire partie du gouvernement (conseil d'État), et alors on sera obligé de procéder à d'autres élections.

Parmi les membres élus au grand-conseil se trouvent quarante individus qui ont pris part à l'expédition des corps-francs!

On croit qu'au 1^er janvier tous les cantons seront représentés à la Diète, qu'elle sera alors prorogée jusqu'à la fin de février, et qu'à cette époque on entamera la question de la revision du pacte. En attendant, la commission prépare son travail.

La division Burkhardt vient d'être licenciée.

Nous pouvons assurer, dit l'*Union Monarchique*, que depuis quelque temps plusieurs diplomates ont eu, à Francfort, des réunions sous la présidence du comte Doenhof, concernant la question suisse. Ces conférences des membres de la Diète germanique ont été secrètes.

---

jamais exclue du bassin du Zuyderzee et la superficie productive des provinces de Hollande et de Frise doublée. Par malheur la science n'en est pas encore arrivée là; l'homme n'est pas né, non plus, qui doit accomplir cette œuvre gigantesque et tel est qu'il doive jamais naître.

Tels sont les travaux vraiment grandioses que par de longs, persévérants et coûteux labeurs, ce peuple a déjà créés, et telles sont les entreprises plus vastes encore que les progrès de la mécanique et l'exemple de ses ancêtres lui font concevoir ou rêver peut être dans réflexion toutefois ne sortait pas de notre esprit, lorsque nous contemplions les monuments de son habileté et de son courage: combien la volonté de l'homme est puissante sur les éléments, mais combien tout ce qu'il fait est transitoire, éphémère! Que sa main suspende son travail pendant une seule saison, et tous les fruits de siècles entiers de luttes et de victoires sont perdus! Que les machines dues à son génie mécanique cessent de fonctionner, et les eaux reprendront leur ancien domaine, une grande partie de la Hollande disparaîtra! Cette réflexion bien propre à humilier l'homme ne doit rien ôter au zèle du citoyen.

L'agriculteur éclairé qui visite la Hollande, tout en avouant loyalement qu'en aucun autre pays n'a tant fait, ni si bien, ni sur une aussi vaste échelle pour la partie mécanique de l'agriculture, ne manquera pas de remarquer que cette branche même de l'économie rurale y est à peine dégrossie, s'il est permis de s'exprimer ainsi. On a sans doute exécuté de vastes et admirables travaux; mais les pratiques raffinées de ce que nous appelons en Angleterre le desséchement à fond (thorough drainage), sont à peine connues; on néglige comparativement le perfectionnement des instruments aratoires; on ne fait usage d'aucune de ces innombrables inventions qui attestent dans la Grande-Bretagne le progrès de l'art. En ce qui regarde le desséchement à fond, il faut résoudre plusieurs questions difficiles avant de décider s'il doit ou peut être généralement introduit en Hollande. Dans les hautes terres argileuses de la province d'Utrecht et d'autres districts, où les eaux ont une issue naturelle suffisante pour permettre l'établissement de rigoles en pierres et en tuiles, à une profondeur de deux à quatre pieds au-dessous de la surface, la convenance et le profit d'un pareil système de desséchement ne font pas question. Un des premiers soins des sociétés d'agriculture locales ou générales doit être de l'établir. Les personnes qui s'occupent un peu de drainage et qui savent combien de millions nous dépensons aujourd'hui très-fructueusement, pour cet objet, ne manqueront pas de s'étonner qu'une grande partie de la Hollande couverte soit encore que chose inconnue en Hollande.

Les hauts marécages et les bruyères saturées d'ocre jusqu'à quelques pouces de leur surface, ont aussi beaucoup à gagner à ce nouveau mode de desséchement. Aucune plante ne peut confier ses racines à leur sous-sol malsain; un rare et maigre herbage les fait à peine verdoyer. Permettez au contraire aux pluies de descendre, laissez-les s'écouler à des intervalles réguliers par un système de rigoles souterraines, et l'ocre délétère se trouvera peu à peu entraîné par l'eau. On préparera ainsi le sol à recevoir des améliorations permanentes;

Mais les terrains bas et les polders sont dans une situation différente et plus difficile. L'eau des fossés découverts, qu'on creuse pour leur dessèchement, est rarement à plus de douze pouces au-dessous du niveau des champs, et il n'est pas rare qu'en hiver elle les recouvre tout entiers. Dans de telles circonstances, il semble, au premier abord, impossible d'exécuter rien qui ressemble à un desséchement à fond et complet, lorsque le niveau de l'eau est si élevé, quel écoulement trouveront des rigoles couvertes, creusées à une profondeur suffisante pour accroître les produits de la terre?

On s'est aujourd'hui convaincu par la pratique en Angleterre, que le retrait de l'eau à une profondeur de trois pieds de la surface, dans tous les terrains où on peut ensuite donner une issue à cette eau, nous pensons, tout en tenant compte de l'imprévu dans des circonstances nouvelles, que la fertilité des polders hollandais de toute espèce augmenterait, si on épuisait l'eau à une profondeur de trois pieds au-dessous du niveau des champs cultivés et des prairies. A l'égard de ces dernières, une petite inondation en hiver, pourvu qu'elle ne détériore pas les rigoles de desséchement, peut être tolérée et produire même de bons résultats. La difficulté qui se présente est d'effectuer cette nouvelle opération. Les polders aujourd'hui desséchés par des moulins à vent ou des machines à vapeur ont été créés et la force a été calculée pour élever l'eau à un certain nombre de pieds. Si on veut l'élever à deux ou trois pieds plus haut, de manière à réduire d'autant le niveau des fossés, peut-être faudra-t-il de nouveaux arrangements, de nouvelles dépenses que la prudence ne conseille pas toujours. Nous savons néanmoins que dans beaucoup de localités, on pourrait approfondir les fossés actuels et abaisser le niveau de l'eau, sans augmenter la force des machines. Partout où il en est ainsi, l'expérience semble dire que le premier pas à faire pour la mécanique agricole dans ce pays conquis sur les flots, est d'abaisser l'eau à une profondeur suffisante et d'employer le système de desséchement de Deanston. Dans les autres localités où toute la force des machines est déjà absorbée, le temps seul peut amener l'adoption de notre système. Peu à peu la machine à vapeur paraît destinée à remplacer les moulins dans presque toutes les provinces de la Hollande, comme elle l'a déjà fait dans les terrains bas de nos contrées de l'est, et si la pratique que nous conseillons réussit, il sera aisé d'augmenter la force des machines quand on en construira de nouvelles.

Mais nous aurons « une contre-expérience » à combattre avant de faire adopter notre avis aux hommes pratiques qui ont affermé les polders hollandais et les *fens* de l'Angleterre. Aujourd'hui qu'ils sont pour ainsi dire les maîtres de l'eau, ils peuvent la rejeter quand il y en a trop, ou la répandre sur leurs prairies, c'est-à-dire dans les fossés, quand elle leur paraît manquer. Cette dernière pratique, qui doit étonner un peu les fermiers des terres hautes, est pourtant fondée sur une grande apparence de raison. Lorsqu'une terre quelconque est trop saturée d'eau elle se rétrécit et se crevasse en séchant; la terre la plus humide est donc celle qui se fend le plus quand viennent les chaleurs de l'été. Les sols argileux, l'argile d'Oxford et les argiles d'Écosse, par exemple, sont particulièrement dans ce cas; s'il survient de grandes sécheresses, les racines de plantes se trouvent comprimées et desséchées, la végétation se flétrit et brûle; et comme on attribue naturellement tout le mal au manque d'eau, le fermier des *fens* et celui des polders se réjouissent de pouvoir apaiser la soif de leur blé et de leurs prairies, en faisant remonter l'eau à ce qu'ils pensent être son niveau normal.

Bien que cet usage puisse être bon dans les circonstances actuelles, il deviendra, un jour, inutile, mais nuisible, dès que de nouveaux progrès de l'agriculture les auront modifiées. Dans l'état actuel de la terre trop saturée d'eau, à moins que la nappe ne soit à une assez grande distance de la surface, les racines des herbages naturels ou des récoltes semées ne pénètrent guère plus loin que quelques pouces du sol supérieur qui sont le seul dégagés d'eau et qui sont en quelque sorte asséchés par l'air. Elles ne trouvent ni humidité, ni nourriture solide du sous-sol. Quand les chaleurs de l'été dessèchent cette mince croûte, les racines sont donc aussi desséchées et comprimées; ou si on suppose que l'eau s'élève en petite quantité du sol inférieur, par ce qu'on appelle l'attraction capillaire, cette eau n'apportant avec elle que des substances délétères que les racines ne peuvent inspirer impunément, la plante est non-seulement brûlée mais empoisonnée. En faisant remonter l'eau à son niveau ordinaire, on dilue le poison et on rafraîchit les récoltes.

(La suite à demain).

Le *Morning-Post* publie le relevé comparatif suivant des produits du sol et de l'industrie de la Grande-Bretagne :

Produits annuels du sol.

22,000,000 quarters de froment.	liv. st. 66,000,000
34,000 idem d'autres grains . . .	51,000,000
foin et fourrages.	30,000,000
2,000,000 de têtes de gros bétail	30,000,000
10,000,000 de menu bétail	15,000,000
pommes de terre.	25,000,000
laine.	8,000,000
beurre.	5,000,000
fromage	5,000,000
volailles, lait, œufs, fruits et légumes . . .	3,000,000
200,000 chevaux	3,000,000
cochons et autres animaux	3,000,000
houblon.	1,500,000
bois de construction	2,500,000
valeur des terres incultes, communes, etc. . .	2,000,000
Total . . .	liv. st. 250,000,000

Produits annuels des manufactures.

Manufactures de coton.	liv. st. 45,000,000
idem de laine.	26,000,000
idem de lin	12,600,000
idem de soie	10,000,000
bonnetterie	2,500,000
dentelle.	3,000,000
coutellerie, quincaillerie et autres industries métalliques	14,000,000
cuirs	13,000,000
papier, meubles, librairie, etc	14,000,000
porcelaine, verrerie, poterie etc	5,000,000
orfévrerie, bijouterie, etc	3,300,000
produits divers	35,381,292
Total. . .	liv. st. 187,181,292

Sur ce chiffre il entre pour 118,600,000 liv. st. de produits dans la consommation intérieure, et il en est exporté pour 58,584,292 liv. st.

Le *Morning-Post* après avoir conclu de ces chiffres comparés, que c'est à tort que l'on attribue une plus grande importance aux produits de l'industrie qu'aux produits de la terre, donne le relevé des produits des mines comme ayant aussi une importance capitale. Voici ce relevé.

Houille.	liv. st. 25,000,000
Fer	8,000,000
Etain	315,000
Cuivre.	1,406,000
Plomb	1,000,000
Sel.	400,000
	36,121,000

Les journaux d'Athènes du 10 ne disent pas un mot de l'insurrection de Patras. Cependant il est certain qu'un mouvement a éclaté dans cette ville ; mais il ne paraît pas avoir la gravité qu'on lui a attribuée d'abord. Une lettre de Malte, publiée par le *Journal des Débats*, nous apprend que les troupes irrégulières se sont révoltées contre leur colonel, que des coups de fusil ont été tirés, et qu'il y a eu deux morts. La banque nationale a été pillée ; elle contenait environ 100,000 fr. Aucun habitant ne s'était joint aux insurgés. Les désordres n'avaient pas de caractère politique ; toutefois ils ont causé à Patras la plus grande agitation.

Après avoir reproduit les nouvelles de Grèce données par le *Courrier de Marseille*, le *Journal des Débats* y ajoute le *post-scriptum* suivant :

« D'après les lettres que nous recevons directement de Malte, cette insurrection aurait bien moins de gravité. Voici ce qu'on nous écrit :

« Malte, le 14 décembre,

» Des désordres ont eu lieu à Patras ; les troupes irrégulières se sont révoltées contre leur colonel, des coups de fusil ont été tirés, il y a eu deux morts. La banque nationale a été pillée ; elle contenait environ 100,000 fr. La plus grande agitation régnait à Patras au départ du *Flamer*. Aucun habitant ne s'était joint aux insurgés ; les désordres n'avaient pas de caractère politique. »

Les journaux grecs font connaître les détails d'une crise politique qui ébranle la capitale et les pouvoirs publics. Le gouvernement, voyant que le sénat lui faisait de l'opposition, a voulu rétablir son ascendant sur cette assemblée au moyen d'une *fournée* de sénateurs. La constitution lui donnait le droit d'en nommer un certain nombre. Il a voulu aller au-delà et a présenté à la chambre des députés un projet de loi qui lui permet d'en nommer 35. En attendant, il en a désigné 9, choisis en dehors de toutes les catégories. Le jour où ont été présentés au sénat ces intrus, il y a eu, comme on le pense bien, une séance tumultueuse et pleine de scandale. Laissons la raconter au *Courrier d'Athènes*.

« M. le président ayant invité MM. les sénateurs Mélanélopoulos et Eliopoulos à introduire les nouveaux sénateurs, plusieurs membres ont fait observer que, d'après les prescriptions du réglement, il était nécessaire de statuer avant tout sur les objections contenues dans l'exposé du bureau, et ils ont demandé la parole.

« Ici s'est passée une de ces scènes scandaleuses, sans exemple dans les annales des assemblées législatives. M. le président persistait à ne pas accorder la parole à aucun sénateur. En vain, MM. Tricoupis, Clonares, Londos, Manginas et plusieurs autres ont continué à demander la parole, en vain ont-ils protesté contre un abus si inqualifiable, contre une violation si flagrante et des lois et du réglement, le président s'obstinait à ne vouloir rien entendre, se bornant à demander à grands cris l'introduction des nouveaux sénateurs. Tous les ministres présents gardaient un morne silence, parce qu'ils sentaient la gravité, l'énormité d'une violation de la charte, dont ils assumaient toute la responsabilité. La majorité du sénat s'est levée alors, et, après avoir déclaré que la conduite du président était scandaleuse, et que l'introduction des nouveaux sénateurs s'opérait au moyen d'une inégalité, elle s'est retirée en masse. Sur les 35 sénateurs présents, 20 se sont retirés, y compris l'un des vice-présidents et les deux secrétaires du sénat. Malgré cette retraite, le président a fait introduire les nouveaux sénateurs et leur a fait prêter le serment, quoique le sénat ne fût plus en nombre pour délibérer ou prendre une décision, aux termes exprès de la charte, et que le règlement établisse que l'introduction des nouveaux sénateurs doit se faire en pleine séance. En l'absence des deux secrétaires, messieurs les sénateurs Hadzi-Petros et Canélopoulos furent appelés par le président à prendre leur place et à exercer leurs fonctions pendant cette triste cérémonie.

« Aussitôt après la prestation du serment, la séance fut levée.

« Hier, 7 décembre, le sénat s'est de nouveau réuni. La majorité du sénat, qui s'était retirée la veille pour ne pas prendre part ni assister à la violation de la charte et du réglement, ne manqua point de faire insérer dans le procès-verbal l'exposé véridique de ce qui s'était passé dans la séance de la veille, en faisant constater que la prestation de serment des nouveaux sénateurs n'a pas été faite légalement devant le corps réuni en séance publique. »

La *Gazette d'Augsbourg* dit, d'après une correspondance datée de la frontière de Russie, qu'il est très douteux que la ligne de douane entre la Russie et la Pologne soit supprimée le 13 janvier comme l'ont annoncé plusieurs journaux.

Le projet existe, ajoute le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, mais son exécution rencontre de graves difficultés en ce qu'il est contraire au traité de 1815, et principalement à un traité conclu entre la Prusse et la Russie, traité d'après lequel les droits ne peuvent pas s'élever au-delà de 10 p. c. de la valeur. Pour le moment, on se bornera à modifier le tarif actuel. L'abolition entière de la ligne de douane, si elle se réalise, n'aura pas lieu en tout cas avant 1849.

On écrit de Trieste à la *Gazette d'Augsbourg*, que l'empereur de Russie vient de publier un ukase qui diminue les droits de douanes sur les marchandises importées en Russie par la frontière d'Autriche.

Le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* considère cette mesure comme un dernier résultat du traité de commerce et de navigation conclu entre les gouvernements de Russie et d'Autriche.

Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer que le gouvernement autrichien, peu satisfait de l'attitude que certains membres des Etats de Bohême avaient prise à la dernière Diète, leur avait adressé des réprimandes. Le journal intitulé *les Messagers des Frontières*, contient la réprimande impériale qui vient d'être adressée au prince Lamberg ; elle est conçue en ces termes :

« S. M. l'empereur ayant reçu un rapport relativement à un discours prononcé par le prince Lamberg dans l'assemblée des Etats du 27 mai de cette année, et ayant en outre examiné le rapport présenté par les sections réunies de la chancellerie royale et impériale, a, par un décret du 26 octobre de cette année, décidé que les digressions dans les matières soumises à la délibération des Etats et le développement de propositions aussi inconvenantes que celles que le prince Lamberg s'est permises ne devaient plus être tolérées par le président de la Diète, mais au contraire devaient être arrêtées d'une manière efficace. C'est ce que le président de la Diète se proposait de faire dans le cas actuel, lorsque le prince Lamberg a fait échouer ses efforts en déclarant qu'il voulait seulement motiver son vote tendant à la réduction du *postulatum* du gouvernement. La suite du discours du prince Lamberg ayant donné un démenti à cette déclaration, S. M. a ordonné que, pour cet abus de confiance de la part du prince Lamberg, une réprimande lui serait adressée d'une manière propre à parvenir à la connaissance des Etats.

» S. M. a encore daigné ordonner qu'à l'avenir, dès qu'un membre de l'assemblée s'égarerait dans des sujets et des motions qui ne doivent être portés ni à la Diète ni dans les assemblées provinciales, le président de l'assemblée devra appeler l'attention de l'orateur sur ce point, et l'avertir qu'il ait à se renfermer dans la matière. Dans le cas où cet avertissement serait sans succès, le président refusera la parole à l'orateur et la donnera à l'orateur inscrit à la suite du premier. L'incident sera consigné dans le procès-verbal, et il sera alors loisible au membre de l'assemblée rappelé ainsi à l'ordre, s'il se croit lésé dans son prétendu droit, de faire des démarches propres à faire valoir ses plaintes. La marche des délibérations n'en devra pas moins continuer.

» En dernier lieu, S. M. a daigné ordonner que dans les assemblées des Etats, le président veillera strictement à ce que les matières seulement insérées expressément dans le programme imprimé des délibérations, ou, en cas d'urgence, les matières admises subséquemment par le président lui-même, soient soumises à la discussion et au vote, bien entendu lorsque le comité des Etats les aura discutées et aura statué.

» J'informe le comité des Etats de cette décision impériale qui m'a été communiquée par un écrit du président de la chancellerie impériale et royale du 29 novembre. Le comité informera les Etats de cette décision et fera en même temps savoir que je fais connaître particulièrement la réprimande en question au prince Lamberg.

» Prague, le 6 décembre 1847.

Sala, vice-président.

Dans le concert qui a eu lieu hier soir à la salle *Diligentiâ*, M. Vivier a excité l'enthousiasme de son nombreux auditoire. Son succès a été immense et des tonnerres d'applaudissements ont salué les morceaux qu'il a exécutés sur le cor avec une admirable perfection.

M. Sainton, dont nous avons déjà dit les brillants succès qu'il obtient dans nos concerts, a eu l'honneur de se faire entendre avant-hier dans une soirée musicale chez S. A. R. le Prince d'Orange. L'admirable talent de ce violoniste a été justement apprécié par S. A. R., et les suffrages du Prince, exprimés à plusieurs reprises dans les termes les plus flatteurs pour l'artiste, ont justifié la réputation que M. Sainton s'est acquise comme violoniste d'un grand mérite.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 20 décembre.

La chambre des lords, sur la motion du marquis de Lansdowne, s'est ajournée au 3 février.

Dans la séance de ce jour de la chambre des communes, lord John Russell a proposé la première lecture du bill tendant à affranchir les juifs des incapacités civiles et politiques dont ils sont encore l'objet.

Le colonel Sibthorp, adversaire violent de la mesure a demandé comment le baron Rotschild s'y prendra pour siéger les vendredis soir et les samedis. (Rires.)

Lord John Russell dit que tout membre israélite de la chambre s'empressera de payer l'amende pécuniaire que doit acquitter tout membre qui néglige ses devoirs parlementaires.

Le bill a été lu pour la première fois, et la seconde lecture a été fixée au 7 février.

Lord John Russell a proposé ensuite que la chambre s'ajournât au 7 février.

M. Spooner a exprimé le regret que le ministère proposât un ajournement aussi long, en présence de la situation du pays ; la population ouvrière des grands districts métallurgiques se trouve aujourd'hui dans un état déplorable. Dans le Staffordshire et le pays de Galles, un grand nombre d'ouvriers sont sans travail, et les autres voient réduire leurs salaires ; la chambre n'a encore rien fait pour porter remède à cet état de choses ; et le parlement doit y remédier. Il a donc proposé par amendement de ne s'ajourner que jusqu'au 15 janvier.

M. Newdegate a appuyé l'amendement.

M. Mousell ne s'oppose pas à l'ajournement, mais il espère que le gouvernement, avant la nouvelle réunion, préparera les mesures nécessaires pour remédier aux malheurs de l'Irlande.

Lord Lincoln rappelle que dans la dernière session il avait fait une motion relative à un système efficace de colonisation ; il demande si le gouvernement est à même de déposer sur le bureau de la chambre quelques rapports à cet égard.

M. Hindley se plaint que les mesures prises par le gouvernement à l'égard de la banque ont manqué de force et d'énergie. Il pense que la banque d'Angleterre est la cause de tous les malheurs qui sont arrivés.

M. Gladstone regrette que lord John Russell ait dit dans une précédente séance que la mesure relative aux lois de navigation ne peut être présentée avant la fin des vacances. Il eût été de la plus haute importance que cette mesure pût parvenir à la chambre avant que celle-ci se séparât, pour que les branches d'industrie que la chose intéresse cessassent d'être tenues en suspens.

La motion de lord John Russell a été adoptée et la chambre s'est ajournée au 3 février.

Dans la séance de la chambre des lords, et de la chambre des communes, la motion d'ajournement du parlement au 3 février a été également adoptée.

Le conflit qu'a fait naître la nomination du Dr Hampden comme candidat, proposé par le gouvernement pour le siége épiscopal d'Hereford, semble plus éloigné que jamais d'une solution. Nos lecteurs savent que le plus grand nombre des évêques anglicans ont adressé des remontrances énergiques au gouvernement contre cette nomination. Aujourd'hui c'est le doyen du chapitre d'Hereford qui est appelé à ratifier par l'élection du gouvernement, qui vient à son tour, supplier la reine de revenir sur sa décision. Bien que les termes du *Congédélire*, termes en quelque sorte sacramentels ne donnent à l'élection que le caractère d'une simple formalité, le doyen, au nom du Chapitre, déclare, dans l'adresse, qu'il a ajourné jusqu'au 28 décembre, délai de rigueur, les opérations de l'élection, dans l'espoir que, d'ici à cette époque, la reine se décidera à écouter les observations du clergé, et qu'elle soumettra les opinions et la conduite du Dr Hampden au jugement d'un synode ou autre corps ecclésiastique légalement convoqué.

Le doyen ne va pas jusqu'à dire que le Chapitre d'Hereford se refusera à procéder à l'élection, ce qui serait un cas de désobéissance et d'insubordination manifeste contre l'autorité ecclésiastique supérieure, qui réside dans la personne du chef de l'Etat ; mais il est facile de prévoir que l'opposition du Chapitre pourrait aller jusqu'à cette extrémité ; d'autant plus que cette opposition se trouve appuyée par la presque unanimité des membres de la prélature et par la plus grande partie du clergé moyen.

Malgré cette formidable opposition à laquelle prennent part les puissances de l'église anglicane, on ne croit pas que le gouvernement consente à retirer la nomination du docteur Hampden. Lord John Russell s'est exprimé d'une manière trop catégorique à cet égard, pour qu'il revienne sur sa décision ; il est appuyé, du reste, dans l'espèce de lutte qu'il soutient contre le clergé, par la plupart des organes de la presse. A Londres trois journaux seulement parmi les feuilles quotidiennes, le *Morning-Post* le *Standard* et le *Morning-Herald*, se sont rangés parmi les adversaires du Dr Hampden.

Une députation de membres irlandais de la chambre des communes a été reçue par sir George Grey et par le secrétaire du gouvernement irlandais, sir William Sommerville, et a présenté à ces ministres un mémoire signé par 41 membres irlandais qui demandent que le gouvernement s'occupe de pourvoir aux besoins des districts de l'Irlande qui sont dans l'impossibilité de faire face, avec leurs propres ressources, à la détresse toujours croissante d'une grande partie de la population. M. Grattan, président de la députation, est entré dans quelques développements sur l'intensité de la misère. Sir Georges Grey a donné l'assurance que le gouvernement était en mesure de secourir les districts dont les ressources seraient devenues insuffisantes. La députation s'est déclarée satisfaite de l'engagement pris par ce ministre, et s'est retirée après l'avoir remerciée de sa bienveillante politesse.

La députation nommée dans un *meeting* qui a eu lieu ces jours derniers à Londres, pour s'occuper de la question de l'émigration dans l'Australie, a été reçue samedi par lord Grey, secrétaire d'Etat des colonies et lui a présenté les diverses résolutions adoptées dans ce *meeting*, à l'effet d'engager le gouvernement à encourager ce genre d'émigration. Lord Grey s'est déclaré partisan d'une entreprise de cette nature, mais il a ajouté qu'il craignait que le gouvernement ne crût pas devoir demander une allocation aux chambres pour cet objet. Le ministre a annoncé en outre à la députation qu'il s'occupait de l'élaboration d'un projet qui consisterait à envoyer un nombre d'orphelins des deux sexes dans les colonies de l'Australie pour y recevoir l'éducation.

Nouvelles de France.

Le nombre des députés présents à Paris ne s'élève pas encore à plus de 250 ; cependant les réunions de Palais-Bourbon sont assez nombreuses et assez animées. Dans huit jours, le 27, il y aura à huis-clos une séance préparatoire pour la nomination du bureau provisoire qui présidera aux premiers travaux de la chambre. M. Sagey sera probablement président d'âge, car M. Dupont (de l'Eure), le plus âgé des membres de la chambre, ne se rend jamais à cette première réunion. Les quatre membres les plus jeunes de l'assemblée, MM. de Mérode, de La Guiche, Oscar de Lafayette et Calmon fils, seront appelés à remplir les fonctions de secrétaires.

Le lendemain de la séance royale, le 29, après le tirage au sort des bureaux en séance publique, les députés se retireront dans les bureaux pour procéder à leur organisation mensuelle et à la vérification des pouvoirs des députés nouveaux et des députés réélus par suite de promotion à des fonctions publiques.

Le peu de temps que prennent d'ordinaire ces opérations permettra sans doute à la chambre de valider les nouvelles élections en séance publique, et de s'occuper de l'élection du président et du bureau définitif dans la même séance.

Le parti conservateur paraît plus que jamais décidé à porter ses voix sur M. Sauzet, qui, à la dernière session, avait réuni, sur 339 votans, 223 voix. On assure que le parti conservateur doit porter à la vice-présidence trois de ses anciens vice-présidents, MM. Bignon, Lepelletier d'Aulnay et François Delessert et un nouveau, M. le maréchal Bugeaud, en remplacement de M. Léon de Maleville, qui n'a été nommé, dans la dernière session, qu'à une seule voix de majorité. Les candidats du parti conservateur pour les fonctions de secrétaires sont, dit-on, MM. de Bussières, Oger, Saglio et Lanjuinais, les mêmes qui ont déjà rempli ces fonctions l'année dernière. Les travaux préparatoires occuperont probablement les journées des 29, 30 et 31 décembre : la commission de l'adresse ne pourrait alors être nommée que le lundi 3 janvier. (*Journal des Débats.*)

Le *National* porte à soixante le nombre des banquets réformistes qui doivent avoir lieu en France dans le cours de la session ; et ce journal a en outre l'assurance qu'après la session le nombre de ces banquets sera doublé.

Le *Journal des Débats*, s'occupe aujourd'hui de l'article de M. de Lamartine que nous avons fait connaître et commenté dans notre numéro d'hier. Voici comment s'exprime le *Journal des Débats* :

M. de Lamartine a peu paru dans les banquets réformistes; nous croyons même qu'il n'y a pas paru du tout. L'honorable député aime essentiellement à être seul ; tout voisinage l'incommode et l'offusque. Il lui faut des succès de bon ou de mauvais aloi, mais que personne ne partage avec lui. Pendant que M. Odilon Barrot pérorait dans les banquets, M. de Lamartine se contentait donc de gronder dans son coin en écrivant dans le journal de Mâcon des articles équivoques, moitié d'approbation, moitié de blâme pour les banquets. Aujourd'hui que les banquets sont à peu près finis, M. de Lamartine rentre en scène par un coup d'éclat. Il publie un Manifeste qui va donner échec et mat aux dix ou douze discours de M. Odilon Barrot. C'est un acte d'accusation en forme. Il s'agit d'une vingtaine de coups d'Etat ou de fractions de coups d'Etat dont le gouvernement se serait rendu coupable, *depuis douze ans surtout*. Pourquoi depuis douze ans surtout ? Ah ! c'est qu'en 1838 M. de Lamartine était conservateur avec nous et défendait contre la coalition le ministère du 15 avril ! Quant à la méthode de M. de Lamartine pour trouver des coups d'Etat, elle est bien simple : toutes les mesures que M. de Lamartine a improuvées, toutes les lois qu'il a combattues et qui n'en ont pas moins passé, sont à ses yeux autant de coups d'Etat ou de fractions de coups d'Etat. Ce sont, si nous pouvons nous exprimer ainsi, des coups d'Etat personnels. On n'a pas violé la charte, on a violé l'opinion de M. de Lamartine, crime énorme ! Heureusement une bonne partie de ces moitiés ou de ces quarts de coups d'Etat tombent à la charge de M. Thiers, et même M. Thiers est seul responsable *des fortifications de Paris par ordonnance*, qui figurent dans la liste, pour un coup d'Etat tout entier. Est-ce malice de la part de M. de Lamartine ? En revanche, M. Guizot a sur la conscience une espèce tout à fait nouvelle de coup d'Etat, un coup d'Etat contre la nature ! Vous verrez ce que c'est ; nous voulons vous laisser le plaisir de la surprise !

Hélas ! c'est M. de Lamartine qui se rend coupable tous les jours du plus triste des coups d'Etat contre la nature, en rabaissant jusqu'à ces vulgaires excès de l'esprit de parti sa raison, sa conscience, son talent même ! Qui reconnaîtrait M. de Lamartine dans les lignes qu'on va lire ? Oh ! poëte, en être tombé là, quel châtiment ! Chantre des *Méditations*, ce n'était pas assez d'avoir fait l'éloge de Robespierre dans un roman intitulé *l'Histoire des Girondins*, vous renchérissez dans votre politique du jour sur M. Odilon Barrot et sur M. Crémieux ! Nous regrettons de toute notre âme d'être obligés de publier ce morceau, véritable discours de banquet réformiste, aussi indigne de la main qui l'a écrit pour le fond que pour la forme. Nous ne remplissons dans cette occasion notre devoir qu'à contre-cœur.

—

D'après les dernières nouvelles d'Oran, la situation d'Abd-el-Kader dans le Maroc restait la même, et rien encore n'établissait sa soumission définitive à l'empereur Abderrhaman. Voici ce que contient à ce sujet le *Moniteur algérien* du 15 décembre :

« Le courrier de l'Ouest, arrivé avant-hier, n'a point encore apporté les nouvelles décisives que l'on pouvait attendre de la frontière du Maroc : aucun événement n'était accompli ; cependant la fermeté de l'empereur Muley-Abderrhamin ne s'était démentie par aucune démarche faible. Les camps marocains s'approchaient de la Tafna ; on savait dans la colonne de M. le lieutenant général de Lamoricière que ces camps la resserraient assez pour lier ensemble leurs attaques. Le kalifa Bou-Hamedi avait été retenu à Fez.

» M. le lieutenant-général de Lamoricière est resté à la tête de ses troupes sur l'extrême frontière, pour être prêt à agir, si l'événement y donnait lieu.

» Nous ne pouvons que rappeler ici les réflexions que nous a déjà suggérées la même situation, mieux caractérisée seulement aujourd'hui. Ce qui paraîtrait infaillible avec d'autres acteurs, reste douteux avec Abd-el-Kader, d'un côté, et les Marocains de l'autre. L'émir paraît toucher à sa ruine. Avec six cents fantassins et autant de cavaliers environ, il est pressé entre trois camps nombreux ; toutes les tribus l'ont abandonné et secondent ses adversaires. Cependant il ne faut rien prédire avant l'événement. »

De la Banque d'Angleterre et de la crise monétaire de 1847.

La double crise qui a si profondément affecté cette année les ressources industrielles et commerciales de l'Angleterre a été attribuée à plusieurs causes, au nombre desquelles se présente en première ligne l'acte de 1844, qui a constitué la banque d'Angleterre sur de nouvelles bases. Cette question a été l'objet d'une sérieuse discussion à la chambre des communes, qui a été terminée par l'adoption de la proposition de sir Charles Wood, chancelier de l'échiquier, tendant à faire nommer par la chambre un comité spécial ayant pour but de rechercher les causes de la détresse commerciale et d'établir jusqu'à quel point cette détresse a été produite par les lois qui règlent les émissions des billets de la banque, remboursables en or à présentation.

La discussion sur ce point est close, mais la question n'est pas résolue. Nous avons reproduit les discours les plus importants qui ont été prononcés à cette occasion. Nous avons fait connaître ainsi le mécanisme auquel la banque obéit dans ses opérations et les arguments pour ou contre l'acte de 1844, auquel sir Robert Peel a attaché son nom.

Afin de compléter ce travail, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de rappeler dans un article les principaux faits qui se rapportent à l'histoire de la banque d'Angleterre.

HISTORIQUE.

La banque d'Angleterre fut fondée en 1694 par une société d'actionnaires qui prêtèrent à l'Etat 1.200,000 liv. st. à 8 p. c. Depuis, le fonds métallique s'accrut au point de former une somme de 12,846,000 l. s. qui a été successivement prêtée au gouvernement et qui est maintenant réduite à 11,015,100 liv. st. dont l'Etat paie l'intérêt à raison de 3 p. c.

En 1700, la banque obtint du parlement la déclaration que durant sa charte aucune compagnie ne serait incorporée, c'est-à-dire, légalement constituée, avec la faculté d'émettre des billets au porteur. En 1708, le parlement défendit en sa faveur toute association de plus de six personnes pour émettre des billets au porteur ou des billets payables avant six mois de date, afin qu'au aussi petit nombre d'associés ne pût jamais réunir un capital assez considérable pour qu'elle eût à craindre leur concurrence.

La banque fait des avances au gouvernement sur les billets de l'échiquier, sur le montant annuel de la taxe foncière et de la taxe sur la dîmerie; elle tient des comptes courants pour plusieurs branches de l'administration, met en circulation et escompte les billets de l'échiquier; elle reçoit enfin et paie la majeure partie des dividendes qui sont dus aux créanciers de l'Etat. Ses opérations comme banque de circulation et de dépôt consistent à escompter des lettres de change, à tenir des comptes ouverts pour beaucoup de compagnies de commerce, beaucoup de gros négociants, à faire le trafic des matières d'or et d'argent, à recevoir des dépôts des particuliers auxquels elle n'alloue aucun intérêt, enfin à émettre des billets à vue lesquels elle remet toutes ses opérations.

La banque fait aussi peu concurrence que possible aux banques particulières pour les affaires ordinaires, telles que l'escompte du papier de commerce; aussi le taux des escomptes de la banque est-il toujours un peu au-dessus du cours de la place. L'intérêt demandé par la banque forme ainsi une sorte de maximum que les établissements particuliers ne peuvent excéder. Dans les circonstances où l'argent est très-rare et où il devient difficile de s'en procurer sur la place, le taux général de l'escompte atteint bientôt celui de la banque, et les banques particulières aussi bien que le public, ont recours à son assistance ; elle devient alors comme une banque de secours. Sous ce rapport, on l'a vu rendre les plus grands services au crédit dans des circonstances critiques, particulièrement en 1793, 1815, 1816, 1825 et 1826. M. Macculloch fait observer que c'est à tort que l'on a quelquefois attribué la faible quotité relative des escomptes accordés par la banque, au peu de dispositions, de la part des directeurs, à assister les commerçants ; on doit y voir, au contraire, une preuve de l'intérêt qu'ils portent au commerce. Ils ont pensé en effet qu'excepté dans des circonstances extraordinaires les affaires courantes de la banque et des escomptes étaient mieux faites par des établissements particuliers, et qu'en s'abstenant d'entrer en concurrence avec ces établissements, ils étaient plus à même de faire agir leur compagnie comme banque de secours. A un certain point de vue, la banque est un établissement régulateur qui joue à l'égard des affaires commerciales un rôle analogue à celui de la caisse d'amortissement en France à l'égard des fonds publics.

La banque a eu souvent à souffrir des paniques qui se sont répandues parmi les porteurs de ses billets. En 1745, lorsque les tentaves du fils du prétendant jetèrent l'alarme dans la capitale, tout le monde courut à la banque échanger ses billets contre de l'or; elle n'échappa à la crise qu'en remboursant ses billets en pièces d'un schelling et d'un demi schelling. La retraite des rebelles rendit bientôt la confiance.

Pendant les émeutes de 1780 suscitées par lord George Gordon, chef des fanatiques protestants, la banque courut de grands dangers.

Vers la fin de 1792 et au commencement de 1793, en conséquence d'une trop grande émission de billets de la part des banques de province, on y courut en masse pour se faire rembourser et environ un tiers de ces établissements se trouva dans l'impossibilité de satisfaire le public. Il en résulta des demandes considérables d'argent à la banque d'Angleterre.

L'année 1797 est l'époque la plus importante dans l'histoire de cet établissement. Les événements de la guerre, les subsides accordés aux puissances étrangères, les billets tirés sur le trésor de l'Angleterre par les agents du gouvernement à l'étranger firent que dès 1795 le change devint défavorable à l'Angleterre, et que, dans cette année et la suivante, on tira de la banque des sommes considérables en numéraire. A la fin de 1796 et au commencement de 1797, la crainte d'une invasion s'empara de la plupart des esprits. On assiégea bientôt la majeure partie des banques provinciales, et quelques unes ayant manqué, la panique devint générale. De toutes parts, il arriva à la banque d'Angleterre des demandes de numéraire auxquelles l'état de son encaisse métallique ne lui permit pas de faire face.

La banque, dans les années antérieures, avait presque toujours conservé en espèces et en lingots dans ses coffres plus de la moitié et souvent les deux tiers de la somme circulante en billets, tandis que, pendant le cours de l'année 1796, la quantité de valeurs métalliques n'avait pas excédé le quart du montant de ses billets, et au moment de sa crise, elle n'en avait plus qu'un septième en espèces et en lingots, ainsi que le prouve le tableau suivant :

	Billets en circulation.	Espèces et lingots.
1793 (moyenne). .	11.492.600 liv. st.	5.619,000 liv. st.
1794.	10,699.520	8,170,000
1795.	11.497,095	6.272,000
1796.	10,240.125	2.648,500
1797 (26 février). .	8,640,250	1,272,000

Les neuf dixièmes des billets de la banque passaient par les mains du gouvernement auquel cet établissement était infiniment plus utile qu'au commerce. Son utilité, ainsi que nous l'avons fait voir, était d'être une banque de secours dans les moments difficiles, mais les besoins du gouvernement auxquels elle dut satisfaire, l'empêchèrent de prêter aux établissements particuliers l'aide sur laquelle ils comptaient.

L'exportation des valeurs métalliques n'était pas la seule cause de la pénurie où le commerce se trouvait sous ce rapport. Depuis le commencement de la guerre un grand nombre de capitalistes, de propriétaires, etc., avaient gardé dans leurs coffres la plus grande partie de leur numéraire et l'avaient même retiré des banques provinciales où il était en dépôt.

Du 20 au 24 février, les demandes de numéraire se multiplièrent tellement à la banque que les directeurs coururent chez le chancelier de l'échiquier pour l'informer de la situation très précaire dans laquelle ils se trouvaient. Les lords en conseil envoyèrent l'ordre à la banque de cesser de rembourser leurs billets jusqu'à la réunion du parlement. Le même jour, une assemblée de négociants et de banquiers tenue à l'hôtel-de-ville, s'engagea à soutenir le crédit de la banque en recevant ses billets en payement de toute somme quelconque.

M. Pitt soumit aux chambres et fit adopter un bill qui autorisait les directeurs à suspendre le payement en espèces jusqu'au terme d'un mois après la paix définitive; les billets de la banque furent déclarés admissibles en payement des impôts. On statua que des offres de payement en pareils billets auraient l'effet de sauver de l'arrestation pour dettes; cette dernière clause ne donnait pas entièrement aux billets de banque le caractère de monnaie légale, car ainsi que le fait observer M. Hughes, dans son histoire d'Angleterre, les tribunaux décidèrent qu'un créancier serait toujours recevable à demander de l'or au lieu de billets en payement d'une dette, quoique l'offre de donner les billets préservât le débiteur de la prison.

Cette mesure hardie sauva la banque qui était sur le bord de l'abîme, mais ses effets ne furent pas moins funestes à l'Angleterre. L'agent de la circulation devenant indéfini, alors commencèrent ces dépenses qui n'eurent pour ainsi dire pas de limites; les taxes purent être accrues sans devenir onéreuses, le gouvernement put créer des places, augmenter les traitements, donner des pensions, contracter les engagements les plus exorbitants, faire des expéditions, accorder d'énormes subsides aux puissances étrangères, organiser des coalitions, envoyer toutes les forces militaires du pays en Espagne sans s'inquiéter du résultat immédiat. Les émissions de billets de banque pourvoyaient à tout.

Les seules classes qui souffrirent de ce changement furent celles qui vivaient de revenus ou de l'intérêt des capitaux, et les travailleurs dont le salaire ne s'élève jamais en proportion de la dépréciation de l'argent. Mais comme ce que le bill enlevait aux classes les moins productives, il le donnait à celles qui l'employaient à la reproduction, le résultat fut d'abord d'un très-grand avantage. Une puissante impulsion fut donnée à l'agriculture; on mit en culture d'immenses terrains en friche, on introduisit de nouveaux perfectionnements agricoles, car les propriétaires aidèrent leurs tenanciers dès qu'ils virent que la rente s'élevait à l'expiration de chaque bail. Grâce à l'abondance du fonds de circulation, l'industrie fut plus que jamais florissante; on entreprit de grands travaux publics rien que pour faire emploi du capital, la prospérité se montra partout malgré les énormes dépenses occasionnées par la guerre, que personne jusqu'alors n'avait reconnue comme une cause de propérité pour un pays.

Des phénomènes aussi extraordinaires frappèrent tout le monde d'étonnement, et peu de personnes ne se laissèrent pas décevoir par de telles apparences. Quelques hommes plus clairvoyants prévirent qu'une crise très-grave éclaterait au moment où la guerre serait terminée, c'est-à-dire au retour des payements en espèces, et lorsque le rapport serait changé entre le prix des choses et la valeur de l'agent de la circulation.

Les émissions de papier allèrent toujours croissant, de telle sorte que l'équilibre entre le papier et l'or fut renversé au profit du métal. Le billet de banque perdait dans la circulation, en 1811, 16 1/2 p. c. de sa valeur nominale. Cette dépréciation du papier eut nécessairement pour effet de hausser dans la même proportion les prix nominaux de toutes les denrées et marchandises quelconques.

Dès l'année précédente, un membre du parlement provoqua une enquête pour faire déclarer que l'excessive cherté des choses devait être attribuée aux nombreuses émissions du papier de la banque, et que le seul moyen de faire cesser cette cherté, qui réagissait défavorablement sur les changes étrangers, serait le retour aux payements en or, à savoir, l'abolition de l'acte restrictif de 1797. Mais les embarras du gouvernement étaient tels, qu'il lui était impossible d'adopter une pareille mesure, et un membre de la majorité ne craignit pas d'établir en fait que le papier de la banque n'était pas déprécié ; que les émissions du papier de banque ne pouvaient pas avoir une influence fâcheuse sur la circulation ; que la reprise des payements en monnaie métallique ne rendrait pas une seule guinée à la circulation ; que l'état défavorable des changes étrangers ne provenait pas de la circulation en papier, mais seulement de la situation politique et commerciale du pays, et que s'il pouvait être de quelque utilité de reprendre les payements en espèces, cette mesure ne serait exempte de dangers que si on n'en fixait l'exécution que six mois au moins après la conclusion de la paix.

(*La suite à demain.*)

AVIS. — MM les abonnés du *Journal de La Haye* qui reçoivent leurs numéros par l'entremise de M. LOTZ, libraire d'Amsterdam, sont priés de faire parvenir leurs adresses à MM. SCHOONEVELD & Fils, libraires au *Beursteeg* à Amsterdam, afin qu'ils n'éprouvent point de retard dans l'expédition du journal, attendu que depuis le 15 de ce mois M. LOTZ a cessé d'être Agent-Correspondant de l'administration du *Journal de La Haye*.

MM. les abonnés qui recevaient le journal par l'entremise du libraire LOTZ sont également priés de n'acquitter le montant du trimestre courant que sur une quittance signée par l'éditeur du *Journal de La Haye*.

ANNONCES.

VENTE
CONSIDÉRABLE DE MANUFACTURES FRANÇAISES ET ANGLAISES, CHALES ET SOIERIES,
A DES PRIX EXCEPTIONNELS ET FIXES.

Les soussignés, en faisant leur balance annuelle, ont trouvé que la vente des articles en général a beaucoup souffert à cause du mauvais temps continuel ; de plus, considérant la saison déjà avancée et les masses de marchandises qu'il leur reste encore, ils ont l'honneur de faire part aux Dames qu'ils se sont décidés à faire de grands sacrifices et qu'ils ont coté les prix si excessivement bas et au dessous des prix de fabrique, ce qui les met à même de profiter d'avantages réels en faisant leurs emplettes, et ne laisse aucun doute sur une PROMPTE RÉALISATION. Ces articles consistent principalement en SOIERIES NOIRES ET COULEURS ; DES CHALES CACHEMIRES LONGS ET CARRÉS, VELOURS DE LYON, MÉRINOS DE FRANCE, première qualité, CACHEMIRE ET MOUSSELINE LAINE, DES FLANELLES UNIES ET A CARREAUX, SATIN LAINE, PLAIDS, MORGANS, TWILLS, BOMBAZINES, VICTORIAS, ORLÉANS, ETC., FOULARDS DES INDES, GANTS, RUCHES, COLLIERS et divers articles confectionnés.

H. van Weerden & C^e^, *Hoogstraat*.

PS. Notre Magasin étant SURCHARGÉ DANS TOUS CES ARTICLES DE COUPONS DONT lesquels il se trouve de grandes parties assortissantes pour Robes, nous avons résolu de nous en défaire exclusivement le JEUDI et VENDREDI les 23 et 24 courant, A TOUT PRIX. L'aunage et les PRIX DE VENTE seront marqués en chiffres connus sur chaque coupon.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 22 Décembre.

		Int.	Cours 21 déc.	Ouvert.	Fermé
Pays-Bas . .	Dette active	2½	55 5/8	55 1/2	55½
	Dito dito	3	67 1/2	66 3/4	67
	Dito en liquidation.	3	67 1/2	66 3/4	67
	Dito dito	4	—	85	85
	Dito des Indes.	4	—	85	—
	Syndicat.	3½	—	85	—
	Dito	—	—	—	—
	Société de Commerce.	4½	162 5/8	162 3/4	163
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 1/4	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	—	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Russie. . . .	Certificats au dito.	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	95	—
	Emprunt de 1840	4	—	86 1/4	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	86 1/4	—
	Passive	—	—	—	—
	Dette différée à Paris	—	—	—	—
	Deferred.	—	—	—	—
Espagne. . .	Ardoins	5	—	15 1/4	—
	Dito	3	—	30 1/2	—
	Coupons Ardoins	—	—	11 1/16	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche . .	Dito métalliques	5	—	99 1/8	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France . . .	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne. . .	Actions 1836	—	—	—	—
Brésil. . . .	Emprunt à Londres 1839.	—	—	—	—
	Id. Id. 1843.	—	—	—	—
Portugal . .	Obligations à Londres.	3	—	21	—

Bourse de Paris du 21 Décembre.

		Int.	Cours 20 déc.	Compt.	Fin courant
France . . .	Cinq pour cent		—	117	117 30
	Trois pour cent		—	75 65	75 80
	» » nouveau		—	76 85	76 80
Espagne . .	Emprunt Ardoin 3 p. c.		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples . .	Certificats Falconet.	1	—	—	—
Pays-Bas .	Dette active.	2½	—	—	—
	Dette active	5	—	—	—
Belgique . .	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse d'Anvers du 22 Décembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Arr., 5 % 15 ⅛, 15 A. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours nuls (Bourse 2½ heures). Ardouin sans variat.

Bourse de Londres du 20 Décembre.

3 % Cons. 85 ⅛, ¼. — 2½ % Holl. 55 ⅛, ¼. — 4 % id. 86 ¼. — Belg. 17 7/8 18 ¼. — 3 % 29 ⅞, 30 ¼. — Portug. 4 % 22, 23.

LA HAYE, chez Léopold Leeuwenberg, *Lange Voorhout*.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonevelt et Fils, *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Baalen, *Coolsingel*.